

## **RÉUNION DU VINGT-SEPT AVRIL 2012**

Le Vingt-Sept Avril deux mil douze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE PIN s'est réuni en séance plénière en Mairie sous la présidence de Mr Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 20 Avril 2012.

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Christiane PEROT, Dominique TIRMAN, Joseph MONIN, Brigitte MATHIAS, Christian CLOR, Maryse TRAVERS, Corinne PUTELAT, Michèle CHALANDRE, Pascal MAILLEY, Christian MOINE, Christophe JAS, Denis CARRON.

Absents excusés : Eric PESSARELLI.

Pouvoir de E. Pessarelli. à D. Carron.

Mme Michèle CHALANDRE est désignée secrétaire de séance.

-----  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

### **ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES : TRANSFERT DE L'ÉQUIPEMENT DU CAMPING-PLAGE DE MONTFERRAT A LA CAPV.**

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) s'est réunie le 27 mars 2012 afin de réactualiser le montant de l'attribution de compensation versé à la commune de Montferrat suite au transfert de l'équipement du camping-plage municipal de Montferrat.

En effet, à l'occasion de nouveaux transferts de charges ou de compétence, le tableau de l'attribution de compensation doit être modifié. L'évaluation des charges transférées liée à cet équipement et l'impact sur l'attribution de compensation ont fait l'objet d'un rapport adopté par la CLECT.

Cependant, pour que les décisions prises par la commission locale d'évaluation des charges transférées soient exécutoires, elles doivent faire l'objet d'une délibération de chaque commune et la majorité qualifiée est requise (2/3 des communes représentant la moitié de la population ou moitié des communes représentant 2/3 de la population et la ville la plus importante).

L'adoption de ce rapport par les communes permettra au Pays Voironnais de notifier par délibération le montant de l'attribution de compensation modifiée. Monsieur le Maire procède à la lecture du rapport et précise le nouveau montant de l'attribution de compensation (tableau en annexe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la réactualisation de l'attribution de compensation proposée le 27 Mars 2012 par la CLECT suite au transfert de l'équipement camping-plage de Montferrat.

### **ENQUETE PUBLIQUE SCOT ET DAC.**

Mr le Maire informe le Conseil qu'une enquête publique sur le Schéma de COhérence Territoriale de la région urbaine de Grenoble (SCOT) et le Document d'Aménagement Commercial (DAC) se déroulera du 4 Mai au 4 Juillet 2012. Le dossier d'enquête sera à disposition dans les locaux de l'EP SCOT, de la Métro et de la CAPV, et plusieurs mairies dont Voiron, Voreppe, Tullins, Moirans, Rives et Saint Geoire en Valdaine pour le Pays Voironnais.

### **COMITE DE PILOTAGE PDU**

Suite à l'annulation du PDU (Plan de Déplacements Urbains) du Pays Voironnais, la CAPV décide de mettre en place un comité de pilotage « Déplacements ». Brigitte Mathias et Eric Pessarelli, membres de la commission 'Transports' du Pays Voironnais sont désignés pour participer à ce groupe de travail.

### **TRAVAUX CHEMIN DE CHAMP MALLET**

Mr le Maire indique que suite à la dernière réunion, il a rencontré avec Jo Monin, les propriétaires riverains du chemin de Champ Mallet pour évoquer la réfection de ce chemin. Les avis sont très partagés sur le goudronnage de ce chemin. Après concertation, la solution retenue est :

- Goudronnage depuis la croix du Gibet jusqu'à la maison Rossi, avec pose d'un ralentisseur et d'un panneau à ce niveau indiquant que le chemin qui restera empierré ensuite est un chemin rural destiné essentiellement aux promenades et à un usage agricole.
- Mise en place d'un sens interdit sauf riverains depuis la route des Moulins pour aller à la route des Plaines.
- Mise en place d'un panneau de pré-signalisation pour indiquer l'arrivée sur une voie importante avant l'arrivée sur la Route des Plaines. A la demande des conseillers, le même panneau sera installé au chemin du Lavoir avant l'arrivée sur la route des Plaines.

Le Conseil approuve cet accord. Deux abstentions : Jo Monin et Christiane Pérot.

Mr le Maire précise que suite aux violentes pluies, une partie du chemin s'est effondré dernièrement. La mise en place d'un empierrement pour soutenir le chemin a été effectuée en urgence pour un coût avoisinant 6000€.

### **ACHAT RUCHE BEE-PASS. DEMANDE DE SUBVENTION LEADER**

Mr le Maire présente au conseil le projet de mise en place dans le centre-village d'une ruche BEEPASS pour redonner sa place à l'abeille et promouvoir la biodiversité. Le projet consiste en l'implantation d'une ruche sur l'espace vert devant la Mairie et l'installation d'un panneau d'information, pour un coût total de 1962.79 € HT.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

- |  |            |
|--|------------|
| - Subvention du programme LEADER (55%) : | 1 079.53 € |
| - Autofinancement communal :             | 883.26 €   |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve l'opération présentée par le Maire.
- Autorise Mr le Maire à solliciter une subvention sur les financements européens FEADER dans le cadre du programme LEADER du Pays Voironnais.

### **CONTRAT DE RIVIERE**

Mr le Maire rappelle le contrat de rivière des bassins Paladru/Fure, Morge et Olon, et précise que C. Clor et E. Pessarelli participent au comité de pilotage de ce contrat.

Cinq commissions ont été mises en place : « n° 1 - Qualité de l'eau » - « n° 2 - Gestion quantitative de la ressource » - « n° 3 - Restauration des milieux aquatiques et des zones humides » - « n° 4 - gestion du risque inondation » - « n° 5 - communication ».

C. Clor précise qu'il s'est inscrit pour la commission n° 3 et C. Pérot demande son inscription à la commission n° 5.

### **MAINTENANCE CHEMIN DE LA SYLVE.**

Mr le Maire donne connaissance au Conseil du courrier du service tourisme du Pays Voironnais concernant l'entretien du chemin de Chassigneu répertorié parmi les sentiers du PDIPR.

Le Pays Voironnais indique que la CAPV assure l'entretien courant de ce chemin, mais demande à la commune de contrôler l'efficacité du bassin d'orage, et d'effectuer les travaux nécessaires si de nouveaux problèmes survenaient.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS.**

-ADMR La Ricandelle. Cet organisme assure la livraison des repas chez 4 personnes âgées au Pin, et demande une subvention de 0.35 € par habitant. Le Conseil décide d'attribuer cette subvention pour 2012, soit  $1267 \times 0.35 = 443.45$  €, et de demander le bilan financier l'an prochain pour contrôler si d'autres communes participent au financement de cette association.

-Tennis Club du Lac. La commission du tour du Lac a décidé que la subvention aux associations sportives du tour du Lac serait de 16 € par jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans à l'inscription en Septembre, et de supprimer le forfait pour participation aux compétitions. Ainsi, le Tennis Club recevra de la commune du Pin une subvention pour 19 jeunes, soit  $19 \times 16 = 304$  €.

-RASED. Le Conseil attribue une subvention de 200 € correspondant à 4 classes élémentaires x 50 €.

La délibération suivante est adressée en Sous-Préfecture :

### **VOTE DE SUBVENTIONS :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, attribue les subventions suivantes :

- |                        |  |
|------------------------|--|
| - ADMR la Ricandelle : | 443.45 €   |
| - Tennis Club du Lac : | 304.00 €   |
| - RASED :              | 200.00 € (cette subvention sera réglée par prise en charge de factures de matériel). |

### **BILAN LOCOACTIVE - ANIMATION JEUNESSE.**

Le bilan d'activité de Locoactive pour 2011 est très satisfaisant. 53 jeunes sur les 128 participants à Locoactive sont domiciliés au Pin. Patrice Monard, l'animateur, a su varier les activités en développant des activités culturelles avec les bibliothèques. Il est recruté par le Pays Voironnais en CDD pour 31 H. par semaine. Il semble que cette solution ne puisse perdurer, et qu'une des communes bénéficiaires de cette animation doive prendre le relais. La commune du Pin est pressentie pour cette embauche.

## **REGLEMENT SALLE CARRE ARS**

Saisi d'une demande de remboursement de l'acompte de 50 % suite à un désistement pour une location de la salle du Carré d'Ars, Mr le Maire demande au Conseil de définir une règle générale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide le remboursement de l'acompte de 50 % dans la mesure où le désistement intervient plus de trois mois avant la date de réservation, pour les particuliers.
- Dit qu'une pénalité de 100 € sera appliquée pour les associations qui annulent une réservation de salle moins de trois mois avant la date retenue.
- Charge Mr le Maire de modifier l'arrêté de réglementation de la salle pour se conformer à ces décisions.

## **MOTION POUR LA CAUSE TIBETAINE.**

Le Conseil Municipal a été sensibilisé à la cause tibétaine par une habitante de la commune. Dans les propositions qui sont faites, et après délibération, le conseil décide qu'une motion sera préparée précisant la position des élus sur ce sujet.

## **PLANTATIONS ANCIEN CIMETIERE.**

Sur la proposition de Mr le Maire, le Conseil approuve la mise en place de massifs d'arbustes sur quelques emplacements libres dans l'ancien cimetière afin de donner un aspect plus paysagé, et réduire la différence de traitement avec la partie neuve.

## **DEMANDES EXTERIEURES INSCRIPTION ECOLE.**

Mr le Maire est saisi de deux demandes provenant de familles de Charavines pour scolariser leur enfant à l'école du Pin dans la mesure où la nounou de l'enfant habite LE PIN. Mr le Maire précise que la commune n'a jamais refusé à ce jour d'inscription extérieure, mais qu'il est avéré que la commune de Charavines connaît un manque d'effectif et craint la fermeture d'une classe. Les élus de Charavines devraient confirmer par courrier leur souhait que la commune ne donne pas suite à la demande des deux familles.

Mr le Maire demande au conseil de se prononcer, sachant qu'un accord sera valable pour la durée de la scolarité des enfants, et pour les fratries. Après délibération, le Conseil décide d'attendre le courrier de Charavines. S'il confirme la crainte d'une fermeture de classe et le souhait d'une réponse défavorable, il sera adressé une réponse négative aux deux familles. Sans courrier de Charavines, la commune acceptera la scolarisation.

## **QUESTIONS DIVERSES.**

- Projet centre équestre : Mr le Maire confirme que Mr Di Prospero a acquis le bâtiment de l'ancienne menuiserie et que le projet de centre équestre suit son cours. La propriété est en cours de clôture. Mr Di Prospero a indiqué que sa fille avait un projet d'aménager un logement sur place dans le bâtiment.
- Cérémonie du 8 Mai : Christiane PEROT souhaite qu'une cérémonie soit instaurée pour le 8 Mai. Mr le Maire invite les conseillers intéressés à être présents au Monument aux Morts pour cet hommage.
- Collecte OM : Le Pays Voironnais envisage de modifier les dates et heures de collecte des ordures ménagères afin d'optimiser le service. Les nouveaux horaires seront distribués prochainement dans les boîtes aux lettres.
- Déchetterie : Mr le Maire précise qu'il insiste régulièrement auprès des services du Pays Voironnais pour le retrait des barrières mises en place dernièrement à la déchetterie, et dont la population se plaint car elles entravent le déchargement des déblais.
- Multi-accueil : Le Conseil autorise les représentants du Pin à permettre plus d'heures de garderie pour une habitante du Pin jusqu'en juin. Mr Tirman indique que les effectifs prévisionnels du Pin pour l'année prochaine sont de 2 pour Charavines et 2 pour Paladru.

-----  
La séance est levée à 22 h40  
-----